

## BON DE SOUSCRIPTION

Je souhaite participer au financement des travaux de rénovation de St Cyrille et Méthode :

### Je verse un chèque de :

- 25 €     50 €     100 €  
 150 €     300 €     Autre : \_\_\_\_\_ €

Je joins mon règlement de : \_\_\_\_\_ € à l'ordre de : « **St GdCh souscription St Cyrille-ADP** »

### Je souhaite apporter un soutien régulier :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever chaque mois (pendant  1 an) :

- 25 €     50 €     100 €  
 150 €     300 €     Autre : \_\_\_\_\_ €

### Mes coordonnées :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_

Signature :

### TRES IMPORTANT :

Je retourne la présente autorisation, accompagnée d'un **relevé d'identité bancaire (RIB)** ou **postal (RIP)** à l'adresse suivante :

Paroisse Saint Germain de Charonne  
4 Place Saint Blaise – 75020 PARIS

*Mon compte sera débité automatiquement selon mon choix, une fois par mois ou une fois par trimestre.*

*Je peux interrompre mes versements à tout moment, par simple courrier à l'adresse ci-dessus.*

## Montant et financement des travaux :

Le montant des travaux s'élève à 550 000 €. Ils seront financés pour une grande partie par des soutiens diocésains et plus modestement par des ressources paroissiales, même si celles-ci demeurent faibles nous le savons.

Nous sommes à la recherche d'un complément de 100 000 €. C'est ce dont nous avons besoin comme « participation paroissiale ». Nous ne pouvons nous en exonérer sans manquer de gratitude envers le Diocèse qui nous soutient depuis le début des opérations.

### Répartition du montant des Travaux : 550 000 €

- Hall d'entrée St Cyrille + accès dans les étages.
- Amélioration des logements au 2ème (colocation) et 3ème étage (prêtres)
- Entrée de l'aumônerie
- Evacuation crypte

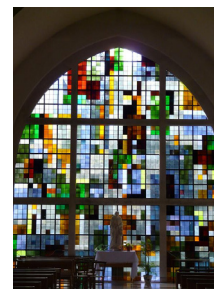


### Financement des travaux :

- 100 000 € par la Paroisse Saint Germain de Charonne
- 150 000 € par le soutien d'autres Paroisses (Barnabé)
- 150 000 € par Subvention du Diocèse de Paris
- 150 000 € par les Chantiers du Cardinal

Des informations complètes sur le plan financement sont disponibles au Presbytère :  
4 Place Sant Blaise – 75020 PARIS  
Tel : 01 43 71 42 04

*(et bientôt sur le site internet en réfection actuellement)*



## Saint Cyrille et Méthode a besoin de vous

En devenant curé de Saint Germain de Charonne, j'ai découvert l'importance des bâtiments tant à St Germain qu'à St Cyrille et Méthode et à St Charles.

Des travaux impératifs nous sont imposés par la réglementation. Ils consistent en une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité en première tranche.

Une deuxième tranche d'amélioration est prévue pour plus tard.

En raison de la taille de nos locaux et de leur configuration, ces travaux sont importants. Ils compliqueront sans doute la vie de la paroisse pendant plusieurs mois. Ils ouvrent surtout à une perspective de paroisse toujours plus ouverte sur le quartier et accueillante à tous. Et ils éviteront la « fermeture » pure et simple du bâtiment !

Je remercie tous ceux qui ont préparé ces travaux, qui en accompagnent la réalisation avec rigueur et compétence. Je remercie aussi ceux qui ont commencé de les soutenir depuis plusieurs mois et ceux qui vont les rejoindre.

C'est tous ensemble qu'il nous faut aujourd'hui mener à bien ce chantier pour la vitalité de notre paroisse et la joie de tous ceux qu'elle est appelée à rejoindre.

**Père Rémi Griveaux**  
Curé de Saint Germain de Charonne

## Des travaux dont nous voyons déjà les fruits :

### Les Appartements de prêtres



Pour l'instant, les 2 prêtres logés le sont sommairement, par agrégation de 2 (ou 3) cellules de religieux. Ils bénéficieront désormais d'un meilleur agencement de leurs lieux.

Nous mesurons chaque jour combien la proximité des prêtres et la présence de l'ascenseur peut être un atout pour la pastorale autant que pour leur santé-longévité sur place.

### La Colocation des Etudiants

Les Etudiants/Jeunes-Pro bénéficient aussi de cellules de religieux. Il s'agit de les transformer pour rationaliser l'usage du 2ème Etage.

Nous voyons déjà les fruits de leur présence dans les engagements qu'ils ont pris auprès des plus jeunes, qu'il s'agisse de l'Aumônerie ou du Catéchisme.



## Des travaux dont nous mesurons la nécessité :

### Accès handicapés à l'édifice :

Améliorer la **pente inclinée** existante devant le 124b, pour un meilleur accès à l'**ascenseur**.

### Salle Polyvalente utilisable en tous temps

Pour l'instant, la Salle Polyvalente ne devrait pas être utilisée en même temps que l'église qui la surplombe. Heureusement nous ne dépassons jamais le nombre limite de personnes présentes.

Afin d'assouplir les choses, nous devons travailler **les issues** (entrée / sortie / secours) :

Une messe pourra alors se dérouler au 1er Etage sans que les réunions soient réduites au Rez-de-chaussée.

### Une « Aumônerie » (124 ter) améliorée

Les 4 marches d'entrée sont un défi... Par un **élévateur** l'accueil de personnes handicapées doit être pris en compte.

De plus, nous ne bénéficions pas de « cour intérieure » pour permettre aux jeunes de « changer d'air »... Mais un **sas de passage** plus immédiat vers la Salle Polyvalente rendra un usage plus aisé de cette grande salle... plutôt qu'un passage par l'extérieur.

## Je **donne** pour les travaux de ma paroisse :

### Mes avantages fiscaux :

- *Déduction fiscale Particuliers :*

Si je suis imposable, je peux déduire 66 % de mon don, dans la limite de 20 % de mon revenu imposable. Si je souhaite donner 100 €, je peux faire un chèque de 300 € puisque 200 € seront déduits de mes impôts.

- *Déduction fiscale Entreprises :*

Je peux déduire de mon impôt sur les sociétés 60 % des dons faits à la Paroisse Saint Germain de Charonne, dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires de mon entreprise.

Dans les deux cas, je recevrai un reçu fiscal à joindre à ma déclaration. (**PRELEVEMENT A LA SOURCE à PRECISER**)

- *Dons et Legs :*

Selon ma situation familiale, la Loi m'autorise à léguer une partie de mon patrimoine à la Paroisse. Une telle disposition permettra à celle-ci de bénéficier de moyens supplémentaires pour remplir sa mission.

Cela est d'autant plus vrai dans les cas d'absence d'héritiers directs. Il est possible de transformer les 60 % de taxe en don à l'Eglise (votre paroisse). Vous pouvez vous renseigner à la Paroisse ou au Diocèse.